



PRÉVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE LA PRÉVENTION

Fiche action n°8 : Sensibiliser les responsables d'entreprise sur le risque routier.



Objectifs



- Donner les moyens aux responsables d'identifier les impacts (économiques, humains, sociaux, juridiques, ressources humaines, image...) sur leurs entreprises
- Élaborer un outil simplifié pour évaluer/mesurer les coûts induits (directs ou indirects) pour l'entreprise

→ **Cibles**

Entreprises :

- Dirigeants et responsables de TPE en priorité (notamment les moins de 15 salariés), puis au besoin élargir la cible vers des entreprises de taille plus importante ou motivées par la démarche

Secteurs prioritaires :

- Transports
- Aide à domicile
- BTP
- Agricole - Jardins / Espaces Verts

→ **Pilotes**

- CFTC – membre CRPST
- Préfecture - Mission régionale sécurité routière

→ **Acteurs à associer**

- DREETS (mobilisation des acteurs)
- CARSAT
- MSA
- OPPBTP
- APST CVL
- Chambres consulaires : CCI, CMA, Chambre d'agriculture
- Syndicats professionnels (FFB, CAPEB, FNTP, UNA, UNEP, Familles rurales, Fédération des ADMR...)
- La ou les branches ciblées
- Assurances (ex : MAIF, MACIF, GROUPAMA)
- Mission régionale de la sécurité routière
- Coordination départementale Sécurité routière

→ **Indicateurs de résultats**

Les indicateurs spécifiques seront à préciser par le groupe de travail au regard des modalités de l'action.

Les membres de l'atelier ont évoqué les indicateurs suivants :

Transversaux	Spécifiques
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes touchées par la sensibilisation
	<ul style="list-style-type: none"> • % de prise de contact avec un préventeur à l'issue de la sensibilisation
	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de dirigeants ayant bénéficié des actions en distinguant ceux qui disposent ou non de salariés

D'autres indicateurs sont en cours de construction.

→ **Commentaires**

- Étape 1 / Contacter les acteurs relais (consulaires, syndicats professionnels, branches...)
- Étape 2 / Constituer le groupe de travail
- Étape 3 / Définir les modalités opérationnelles

Compléments :

- Élaborer un argumentaire sur les leviers à investir dans une politique de prévention du risque routier et identifier un plan d'actions
- Susciter l'intérêt, engager les acteurs sur une démarche partenariale
- intégrer le risque d'exposition des dirigeants

Modalités possibles :

- Proposer une exposition/un outil de sensibilisation itinérant pour inciter les acteurs de l'entreprise à agir sur le risque routier
- outil APTIV à explorer (avec l'appui de l'APST CVL)

